

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **3 novembre 2020**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4  
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

**Est absent :**

Poste vacant, conseiller # 3  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 05 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, appuyée** par Madame France Tardif l'ordre du jour est adopté.

**2020-11-290** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 6 et 7 octobre 2020**

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost appuyé** par Madame France Tardif, les procès-verbaux du 6 et 7 octobre 2020 sont adoptés.

**2020-11-291** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**4. Période de questions**

Des questions proviennent du public présent.

Une question sur la situation actuelle concernant les pompiers est posée pour éclaircir les démissions, les articles et les commentaires émis face à cette situation.

## **5. Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport du service incendie.

### **a. Modification de la résolution 2020-10-262 – Formulaire de demande d'utilisation véhicule incendie ;**

**Considérant** la Résolution 2020-10-262 suivante :

<< **Formulaire de demande d'utilisation véhicule incendie ;**

**Considérant que** plusieurs citoyens ont fait la demande aux pompiers d'avoir de l'eau en utilisant le camion incendie Autopompe-citerne ayant une capacité de 1500 gallons d'eau ou 5678 litres d'eau ;

**Considérant que** les sécheresses deviennent de plus en plus fréquentes et que la municipalité de La Patrie a des demandes de citoyens pour remplir leurs puits ou leurs piscines ;

**Considérant que** cela engendre des coûts pour la sortie d'un véhicule incendie ainsi que des heures payables pour les pompiers sortants ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost

**Appuyé par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité de La Patrie fixe un tarif de 100 \$ par pompier et par sortie (bloc de 3 heures), d'un véhicule incendie pour une demande provenant d'un citoyen ayant besoin d'eau et donc, de l'autopompe-citerne de 1500 gallons ;

**Que** le demandeur doit être avisé que l'eau amenée lors de la demande n'est pas potable et prise dans une source d'eau autre que les bornes-fontaines et que les intervenants pompiers ne sont pas responsables des bris que peut occasionner le transport de l'eau sur le terrain privé jusqu'au site convenu ;

**Que** le demandeur doit remplir un formulaire qu'il devra signer ainsi que les deux pompiers responsables de la demande ;

**Qu'une facture sera par la suite acheminée par la poste à la personne faisant la demande.>>**

**Considérant que** l'ajout du camion Rescue 804 est important pour le bon déroulement de cette opération ;

**Sur la proposition** de Chantal Prévost

**Appuyé par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement**

**D'autoriser** l'utilisation du camion Rescue 804 pour les demandes d'eau pour les puits et piscines ou toutes autres demandes concernant de l'eau par un citoyen de la municipalité.

**2020-11-292**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>**

**b. Démissions de pompiers volontaires ;**

**Considérant** les lettres de démission présentées par Messieurs Louis Desnoyers, Jowel Blais, Mathieu Lauzon et Madame Marilou Delage ;

**Sur la proposition de** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement**

D'accepter la démission de Messieurs Louis Desnoyers, Jowel Blais, Mathieu Lauzon et Madame Marilou Delage comme pompiers volontaires à La Patrie ;

**De** les remercier pour ces années de services.

**2020-11-293** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>*

**c. Appel aux candidatures – Interne et externe –  
Directeur de service incendie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** de publier une offre d'emploi pour le poste de directeur incendie à l'interne le 4 novembre 2020 au 18 novembre 2020 ;

**Que** les personnes intéressées à l'interne, à poser leur candidature doit faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h, le 18 novembre 2020 au bureau municipal.

**Que** l'appel aux candidatures sera aussi affiché à l'externe du 4 novembre 2020 au 25 novembre 2020 ;

**Que** seuls les curriculums vitae reçus par courriel, par la poste et en personne seront acceptés.

**Que** les curriculums vitae reçus de l'interne seront priorisés de ceux reçus de l'externe.

**2020-11-294** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>*

**d. Entériner l'autorisation de démarche directrice  
générale – Directeur incendie par intérim ;**

**Considérant** la démission du directeur incendie et de son adjointe ;

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie doit avoir un officier formé afin de combler le poste de directeur par intérim ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil autorise Madame France Dumont à faire les démarches nécessaires afin de trouver un directeur incendie

par intérim dans l'attente de l'embauche d'un nouveau(elle) directeur(trice) incendie.

**2020-11-295**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**e. Approbation des dépenses incendie ;**

**Sur la proposition** de Madame France Dumont  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Bonbons Halloween	100.00 \$
- Sortie 2 pompiers distributions bonbons	110.00 \$
- Entretien annuel – mâchoire de vie	222.10 \$
- Entretien annuel et réparation – Rescue	3 080.16 \$

Pour un total de : 3 512.26 \$ taxes en sus

**2020-11-296**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

**f. Inscription deux (2) pompiers – Formation désincarcération ;**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Attendu que** cette formation vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal ;

**Attendu que** la municipalité de La Patrie prévoit la formation de deux pompiers dès que possible pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Attendu que** la municipalité de La Patrie s'est munie d'une entente en désincarcération et que nous voulons des pompiers formés pour suivre l'obligance de cette entente ;

**Sur la proposition** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée par** Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser l'inscription de Monsieur Philippe Carrier et Madame Francine Talbot pour la formation en

désincarcération pour un montant de 3 000 \$ dès que la formation sera offerte ;

**Que** les coûts de Monsieur Philippe Carrier seront séparés 50/50 avec la municipalité de Bury pour cette formation.

**2020-11-297** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

**g. Chevaliers de Colomb – Demande pompiers camion Rescue ;**

**Considérant que** les Chevaliers de Colomb feront la guignolée pour les paniers de Noël dans le village de La Patrie ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'autoriser un pompier ainsi que le véhicule incendie Rescue pour cette journée de collecte de don afin d'assurer par la même occasion, la sécurité des bénévoles sur les lieux.

**2020-11-298** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

**6. Rapport réseau routier, eau, égout et bâtiment ;**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Achat de sel – route 257 ;**

**Considérant que** la route 257 Nord a reçu beaucoup de plaintes concernant son entretien hivernal ;

**Considérant que** le contrat octroyer au contractant chargé de cette route n'inclus pas la mention de mettre du sel sur la route 257 Nord ;

**Sur la proposition de** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** unanimement d'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour l'ajout de sel déglaçant sur la route 257 Nord afin de rendre le tronçon de cette route mieux entretenu.

**2020-11-299** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>viii</sup>**

**b. Ligne jaune – Route 257 ;**

La directrice générale dépose la soumission P2020100703 reçue par la compagnie Lignes Maska pour un montant de 3 750.00 \$ pour refaire la ligne jaune de la route 257 Nord. La compagnie a informé que nous étions trop tard pour faire les travaux.

**c. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales ;**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 205 465 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**Pour ces motifs**, sur une proposition de Madame France Tardif appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est unanimement **résolu** et adopté que la Municipalité de La Patrie informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

**2020-11-300** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ix</sup>*

**d. Nomination programmation des travaux TECQ 2019-2023 ;**

**Considérant que** la municipalité doit préparer sa programmation TECQ 2019-2023 ;

**Sur la proposition de** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** unanimement d'autoriser et de nommer Madame France Dumont, directrice générale à faire la programmation du TECQ 2019-2023 ;

**2020-11-301** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**e. Municipalisation d'un chemin privé # 5 770 501 ;**

**Considérant** la résolution suivante :

<< **Considérant** la demande de Les excavations Prévost (1862-0104 Québec inc.) demandant à la Municipalité de La Patrie de reconnaître le chemin privé René-Charles (lot # 5 770 501) comme chemin municipal public, et ce gratuitement ;

**Considérant que** le chemin doit être verbalisé suite à la construction de nouvelles propriétés ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité de La Patrie refuse de prendre possession du chemin privé nommé René-Charles en le laissant privé et appartenant à Les excavations Prévost (1862-0104 Québec Inc.) ;

**Que** la Municipalité de La Patrie accepte tout de même de faire l'officialisation du chemin privé René-Charles à la Commission de toponymie du Québec ;>>

**Considérant que** le nom proposé à la commission de toponymie du Québec a été refusé ;

**Considérant que** Monsieur Fernand Prévost souhaite absolument que le nom Chemin René-Charles soit nommé pour le cadastre 5 770 501 ou utiliser le nom « chemin des Érables » si cela n'est pas possible ;

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie s'est informée de ses droits auprès de ses avocats afin d'obtenir un avis juridique concernant si celle-ci peut nommer un nom de chemin privé, et ce, sans l'officialiser par la commission de toponymie du Québec ;

**Considérant que** l'officialisation réduit de beaucoup les risques de confusion et assure un meilleur repérage ainsi que le déplacement fluide des biens et des personnes ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu** unanimement

**Que** la Municipalité de La Patrie accepte tout de même de faire l'officialisation du chemin privé « chemin des Érables » à la Commission de toponymie du Québec ;

**2020-11-302** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>x</sup>**

**f. Municipalisation d'un chemin privé # 5 943 395 ;**

**Considérant** la demande de Les excavations Prévost (1862-0104 Québec inc.) demandant à la Municipalité de La Patrie de reconnaître le chemin privé des Épinettes (lot # 5 943 395) comme chemin municipal public, et ce gratuitement ;

**Considérant que** le chemin doit être verbalisé suite à la construction de nouvelles propriétés ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu** unanimement

**Que** la Municipalité de La Patrie refuse de prendre possession du chemin privé nommé chemin des Épinettes en le laissant privé et appartenant à Les excavations Prévost (1862-0104 Québec Inc.) ;

**Que** la Municipalité de La Patrie accepte tout de même de faire l'officialisation du chemin privé : chemin des Épinettes, à la Commission de toponymie du Québec ;

**2020-11-303** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xi</sup>**

**g. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Patinoire	1 500.00 \$
- Outil pour patinoire	110.00 \$
- Entretien gratte	150.00 \$
- Abrasif	200.00 \$

Pour un total de : 1 960.00 \$ taxes en sus

**2020-11-304** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>**

**h. Participation à un achat regroupé concernant la fourniture de luminaires de rue au Del à basse intensité avec services connexes ;**

**REFUSÉE**

**i. Centre communautaire – Centre funéraire Jacques et fils – chaises ;**

**REFUSÉE**

Monsieur Jacques propose de vendre des chaises au prix de 10 \$ chacune à la municipalité afin que nous ayons des chaises sans tissus et plus simples à nettoyer. La demande a été refusée et des chaises de la salle municipale seront transférées vers le centre communautaire afin de faciliter le nettoyage de celles-ci dues à la COVID-19.

## **7. Législation**

## **8. Administration**

**a. Desjardins – Bordereau de petite caisse ;**

**Attendu que** la municipalité de La Patrie qui est membre a des besoins d'approvisionnement en numéraire ;

**Attendu que** le membre souhaite, de temps à autre, commander en du numéraire auprès de la Caisse ;

**Attendu que** la Caisse souhaite offrir le service d'approvisionnement en numéraire au Membre ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal accepte d'adhérer à ce service aux conditions suivantes :

**Que** la caisse accepte de rendre au Membre un service d'approvisionnement en numéraire (papier et monnaie métallique, sur demande préalable de ce dernier, pour un maximum de 200 \$ comme montant maximum total par jour ouvrable ;

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise Mesdames France Dumont et Marie-France Gaudreau comme commissaires autorisés et, à remplir les formulaires de commande de numéraire en leurs noms, à débiter ses folios en paiement de la commande numéraire et de le récupérer personnellement à la Caisse.

**2020-11-305      *Résolution adoptée à l'unanimité.*<sup>xiii</sup>**

**b. Réception et dépôt du rôle triennal 2021-2022-2023 ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rôle d'évaluation foncière triennal 2021-2022-2023. Un avis public sera publié en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, à savoir : Ass. Coopérative, Caisse Desjardins et le bureau municipal tel que l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale le mentionne.<sup>xiv</sup>

**c. Dépôt lettre du Gouvernement – aide financière COVID-19 ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre reçue du Gouvernement du Québec annonçant une aide financière de 42 194 \$ pour la municipalité de La Patrie dans le contexte de pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités afin d'éviter des hausses des taxes municipales pour les citoyens et les entreprises et protéger les services qui sont offerts.<sup>xv</sup>

**d. Adoption d'une politique interne d'éthique de travail ;**

**REPORTÉ**

**e. Dépôt lettre Réseau Biblio de l'Estrie ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre reçue du Réseau Biblio de l'Estrie mentionnant la cotisation annuelle 2021 d'un montant de 3.95 \$ par citoyen. Le calcul du montant facturé s'effectuera en conformité avec le Décret des populations le plus récent en début de l'année 2021 et la facture officielle sera acheminé en janvier 2021.<sup>xvi</sup>

**f. Demande de congé – direction générale ;**

**Considérant que** la directrice générale fait une demande de congé pour les vendredis 6, 13 et 20 novembre 2020 pour des raisons personnelles ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les congés demandés pour raison personnelle.

**2020-11-306** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvii</sup>*

**g. Renouvellement de l'adhésion FQM 2021 ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal de La Patrie confirme son adhésion à la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) pour l'année 2021 au montant de 1299.61 \$ taxes incluses.

**2020-11-307** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xviii</sup>*

**h. Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François ;**

**Considérant que** Place aux jeunes (PAJ) Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention de jeunes qualifiés de 18 à 35 ans en région ;

**Considérant que** depuis maintenant près de 20 ans que Place aux jeunes participe au développement de la MRC du Haut-Saint-François et de ses collectivités en offrant un éventail de services afin de soutenir les jeunes professionnels qui désirent venir y travailler et s'y installer ;

**Considérant que** Place aux jeunes Haut-Saint-François déploie tous les efforts nécessaires et fait partie de ceux qui veulent relever le défi malgré un contexte de rareté de la main-d'œuvre où on cherche à être le plus attractif possible ;

**Considérant que** la contribution des municipalités proposées est calculée selon un montant équivalent à 21 \$ par 100 habitants ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** d'autoriser un montant de 166.53 \$ pour contribuer à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François sur son budget 2020.

**2020-11-308** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xix</sup>*

**i. Contribution – Tourisme Haut-Saint-François ;**

**Considérant que** Tourisme Haut-Saint-François poursuit ses efforts pour attirer et retenir les visiteurs grâce à plusieurs aides apportés aux entreprises, à un bureau touristique mobile et au Guide des attraits du HSF ;

**Sur la proposition de** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de contribuer pour un montant de 250.00 \$ pour l'année 2021 afin de permettre à Tourisme Haut-Saint-François d'offrir des outils de promotion de qualité pour le Haut-Saint-François.

**2020-11-309** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xx</sup>*

**j. Guide – Élaboration d'une entente scolaire municipale ;**

La directrice générale dépose le guide à l'intention des municipalités concernant l'élaboration d'une entente scolaire municipale aux membres du conseil pour connaître leurs intérêts à développer une entente scolaire municipale.

**k. Édition 2020 du cahier spécial sur le Haut-Saint-François de la Tribune ;**

**Considérant que** La Tribune fera découvrir notre belle région grâce au cahier du HSF ;

**Considérant que** cette publication présentera un bon nombre d'entrevues avec des personnalités locales, en plus de reportage sur des initiatives et des projets qui illustrent la qualité de vie et le dynamisme de cette région ;

**Considérant que** La Tribune distribuera ce cahier spécial dans plus de 6 500 foyers additionnels de la MRC du HSF, le mercredi suivant en plus de ses abonnés ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Madame France Tardif

Il est **résolu** de faire l'achat d'une demi-page en couleur d'un montant de 1165 \$ plus taxes.

**2020-11-310** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxi</sup>*

**l. Demande de don – La Fondation de la faune du Québec ;**

**REFUSÉ**

**m. Officialisation nom Halte de La Patrie – Toponymie du Québec ;**

**Considérant que** dans le cadre des noms de haltes routières par la Commission de toponymie du Québec une halte située sur la 257 Nord à La Patrie n'a pas été officialisée ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** de faire un concours dans le Jaseur municipal afin de faire participer la population à nommer la halte routière située sur la route 257 Nord à La Patrie ;

**Que** trois propositions de nom seront sélectionnées par le conseil municipal le 23 novembre 2020 ;

**Que** ces trois propositions seront proposées aux citoyens pour un vote par la population via Facebook.

**2020-11-311** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**n. Projet salle municipale – Subvention RÉCIM ;**

**Considérant que** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du projet de la salle municipale pour la demande de subvention RÉCIM ;

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité de La Patrie mandate et autorise Monsieur Patrice Amyot à remplir tous les documents nécessaires à la demande de subvention RÉCIM pour le projet de la salle municipale de La Patrie.

**2020-11-312** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxii</sup>**

**o. Adhésion UMQ et Carrefour du capital Humain pour 2021 ;**

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil du renouvellement de leur profil sur le site de l'UMQ pour obtenir différentes informations.

**p. Demande d'appui financier – Parcours de marche au cœur de Mégantic ;**

**Considérant que** depuis 5 ans, Parcours de marche au cœur de Mégantic a reçu 1046 randonneurs pour des retombées économiques de plus de 406 233 \$ pour les huit municipalités visitées sur le parcours de marche ;

**Considérant que** la création de ce levier économique a permis de mousser la vitalité économique des municipalités et faire découvrir les belles régions à plus de gens possibles ;

**Considérant que** Parcours de marche au cœur de Mégantic demande une aide financière de 500 \$ pour l'année 2021 et la permission d'ajouter sur notre territoire d'un panneau photos randonneurs qui contiendra les images de randonneurs qui ont marché dans la municipalité de La Patrie ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité accorde une aide financière de 500 \$ pour la saison 2021 et autorise Parcours de marche au cœur de Mégantic d'ajouter sur le territoire de La Patrie un panneau photos randonneurs.

**2020-11-313** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxiii</sup>

**q. Demande de gratuité centre communautaire - cours de violon ;**

**Considérant que** chaque année Madame Nathalie Gauthier fait une demande de location d'un local pour donner ses cours de violon à faible coût ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser à Madame Nathalie Gauthier à utiliser gratuitement un local, au centre communautaire les jeudis de 15 h à 19 h à partir du 14 janvier 2021.

**2020-11-314** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxiv</sup>

**r. Dépôt du résultat collecte spéciale – ARPE du 2 octobre 2020 ;**

La directrice générale adjointe dépose au membre du conseil la lettre mentionnant le résultat de la collecte ponctuelle de produits électronique ayant eu lieu le 2 octobre pour un montant de compensation de 54 \$.

**s. Demande d'appui – Club de motoneigistes des Monts Appalaches ;**

**Considérant que** le Club de motoneigiste des Monts Appalaches on comme projet de développer un sentier de motoneige qui partirait de La Patrie à Scotstown et de Scotstown en ligne droite vers Weedon ;

**Considérant que** cette ligne droite entre Scotstown et Weedon passe sur des lots qui sont presque pour la majorité des lots de la Domtar ;

**Considérant que** ce projet serait un apport appréciable pour l'économie des commerces de notre région ;

**Considérant que** le représentant de la Domtar demande une lettre d'appui des municipalités avoisinantes qui soutient le projet ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** d'autoriser la directrice générale adjointe à faire une lettre d'appui pour soutenir le projet du club de motoneigiste des Monts Appalaches.

**2020-11-315** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***<sup>xxv</sup>

**t. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**

Six élus présents déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 L.E.R.M.<sup>xxvi</sup>

**u. Remplacement de la résolution 2020-03-74 - Représentant municipal pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes ;**

**Il est proposé** par Madame Chantal Prévost  
**Appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois

**ET résolu** à l'unanimité d'autoriser les conseillers, Messieurs Richard Blais et Philippe Delage, à titre de représentants de la Municipalité de La Patrie, à enchérir sur les immeubles de sa municipalité pour la vente d'immeubles de non-paiement des taxes qui aura lieu le 5 novembre 2020 à la MRC du Haut-St-François.

**2020-11-316** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**9. Urbanisme**

**a. Autorisation de construction centre acéricole – AFC des Appalaches ;**

**Considérant** le court délai pour le début de la construction du centre acéricole de AFC des Appalaches pour la mi-novembre ;

**Considérant que** l'inspecteur municipal, monsieur Marc Turcotte accepte d'intégrer l'activité « culture et transformation des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) », la transformation des produits acéricoles, et de modifier la réglementation sur l'affichage dans sa modification du règlement 39-01-A ;

**Considérant qu'**Aménagement forestier coopératif des Appalaches a débuté un projet de modification du lotissement qui est en cours auprès de Monsieur Maxime Rodrigue, arpenteur-géomètre, pour permettre de répondre aux exigences des marges de recul et superficie minimale exigée et de tout autre règlement municipal ;

**Considérant que** la Municipalité recevra l'ensemble des documents nécessaire au projet de construction du centre acéricole ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser la demande de permis de construction d'AFC des Appalaches pour la construction de leur centre acéricole qui respectera les nouvelles modifications apportées au règlement 39-01-A.

**2020-11-317**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**b. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;**

**Considérant** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**Considérant** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

**Considérant** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux*

*municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposées à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

**Considérant** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

**Considérant** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

**Considérant** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

**Considérant** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

**Considérant** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost  
Appuyé par Madame France Tardif**

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de La Patrie indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

**Que** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des

citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**2020-11-318** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvii</sup>

## **10. Loisirs et culture**

### **a. Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 – Ministère de la Famille ;**

**Attendu que** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**Attendu que** la Municipalité de La Patrie souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais**

**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** à l'unanimité des membres du conseil :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;
- d'autoriser Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de La Patrie.

**2020-11-319** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxviii</sup>

**b. Dépôt des états financiers camp de jour SAE 2020 ;**

La directrice générale adjointe dépose les états financiers du camp de jour SAE 2020 aux membres du conseil. Ceux-ci en prennent connaissance.

**c. Demande de gratuité Centre communautaire –  
Activité communautaire ;**

**Considérant que** Madame Carole Paquette aimerait que Monsieur Martin Groulx offre des cours d'autodéfense (karaté) à La Patrie comme activité communautaire ;

**Considérant que** la municipalité avait fait la publicité d'offrir gratuitement le centre communautaire à toutes les personnes de la municipalité voulant offrir à la communauté des activités ;

**Considérant que** ces cours seraient offerts à la population une fois par semaine, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'au 21 décembre 2020 et du 18 janvier 2021 au 3 mai 2021 ;

**Considérant que** selon le nombre de gens inscrit, Madame Paquette aimerait obtenir davantage la salle municipale gratuitement pour avoir plus de place pour plus de gens et que cette salle serait utilisée seulement quand la température le permet afin de ne pas toucher au chauffage de la salle municipale pour ne pas engendrer de coûts à la municipalité ;

**Sur la proposition de** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyé par** Madame Chantal Prévost  
**Il est résolu à l'unanimité**

**Que** les membres du conseil autorisent l'utilisation du centre communautaire pour leur activité de cours d'autodéfense, et ce, une fois semaine du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 3 mai 2021 ;

**Que** la salle municipale peut être utilisée dans les temps plus chauds afin de permettre une quantité de monde plus élevé due à la restriction du gouvernement pour suivre les mesures sanitaires.

**2020-11-320** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxix</sup>

**d. Approbation dépenses – bibliothèque municipale ;**

**Sur la proposition de** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyé par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Bureau d'ordinateur	20.00 \$
- Tablettes de bibliothèque	500.00 \$
- Fournitures	100.00 \$
- Matériel pour réparation bibliothèque	50.00 \$

- Matériel pour réparation des livres 50.00 \$
- Étiquettes à code-barre, papier gommé 50.00 \$
- Formation réparation et recouvrement de livres  
60.00 \$

Pour un total de : 830.00 \$ taxes en sus

**2020-11-321** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxx</sup>

### **11. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

### **12. Correspondances à répondre**

#### **a. Relais plantation municipal – Jour de la terre ;**

**Considérant que** la municipalité a obtenu une subvention pour le Programme soutien à l'action bénévole et que son projet est a pour thème l'autosuffisance alimentaire auprès de la population générale et les aînés ;

**Considérant qu'**obtenir 50 arbres et arbustes fruitiers permettraient d'embellir ce projet en collaboration avec les cuisines collectives du HSF ;

**Considérant que** participer au relais de plantation d'arbres dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Jour de la Terre permettrait à la municipalité et aux cuisines collectives de travailler ensemble contre les changements climatiques et favoriser l'autonomie alimentaire ;

**Considérant que** les cuisines collectives à aider au moment de la plantation, de mobiliser des bénévoles, d'entretenir, de récolter et de transformer les fruits avec des citoyennes et citoyens intéressés ;

**Considérant que** les cuisines collectives demandent une lettre d'appui dans leurs projets communautaires pour le Jour de la Terre afin d'obtenir une subvention qui pourrait couvrir jusqu'à la totalité des coûts engendrés par l'achat des arbres fruitiers ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif  
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Il est résolu à l'unanimité**

**Que** les membres du conseil acceptent de s'inscrire sur le site du Jour de la Terre pour développer des activités communautaires avec les cuisines collectives ;

**Que** la municipalité de La Patrie s'engage à faire l'acquisition de 20 arbres fruitiers et 30 arbustes fruitiers pour une somme de 5 000 \$ où les coûts seront partagés à 50 % avec les cuisines collectives ;

**Que** la municipalité de La Patrie rédige une lettre d'appui pour les cuisines collectives dans le but de l'obtention de leur subvention pour leurs projets communautaires d'arbres fruitiers ;

**2020-11-322** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxx1</sup>

**b. Campagne « Souriez et portez du bleu » - Journée mondiale du diabète ;**

**Considérant que** Diabète Estrie invite la municipalité à porter du bleu le vendredi 13 novembre prochain et ainsi faire la promotion de la couleur mondiale de la sensibilisation au diabète ;

**Considérant que** la couleur bleue reflète le ciel qui unit toutes les nations ; c'est en outre la couleur du drapeau des Nations Unies. Autre symbole de la journée, le cercle bleu représente l'unité de la communauté mondiale du diabète face à la pandémie de celui-ci ;

**Considérant que Diabète Estrie, UN ORGANISME RÉGIONAL** autonome sans but lucratif affilié à Diabète Québec composé de personnes diabétiques, de leurs proches et de professionnels de la santé qui tentent de faciliter le quotidien des personnes atteintes afin qu'elles accèdent à une meilleure qualité de vie ;

**Considérant que** le diabète est une maladie dans laquelle on observe un trouble de l'utilisation du sucre par l'organisme, c'est le dysfonctionnement du pancréas qui ne libère pas assez d'insuline dans l'organisme ;

**Considérant que** la Journée mondiale du Diabète est la plus importante campagne mondiale de sensibilisation au diabète. Elle a été lancée en 1991 comme réponse à l'escalade de l'incidence du diabète dans le monde ;

**Considérant qu'on célèbre chaque année le 14 novembre** et que cette date a été choisie, en l'honneur de l'anniversaire de Frederick Banting qui, avec Charles Best, a développé la théorie à l'origine de la découverte de l'insuline en 1922 ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost  
Appuyé par Madame France Tardif  
Il est résolu à l'unanimité**

**Que** la municipalité de La Patrie souligne cette journée par la mise en place d'un globe bleu à sa porte d'entrée;

**Qu'une** publicité soit mise dans le Jaseur municipal afin que les gens puissent démontrer leur soutien à cette cause en portant du bleu.

**2020-11-323** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxii</sup>

### **c. Campagne Noeudvembre 2020 – Cancer de la prostate ;**

**Attendu qu'**annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

**Attendu que** 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

**Attendu que** PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

**Attendu** l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de La Patrie au dépistage du cancer de la prostate ;

**Attendu que** la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Il est résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la municipalité de La Patrie déclare le 19 novembre comme « La journée de la Municipalité de La Patrie de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »

**2020-11-324** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxiii</sup>

### **d. Campagne de soutien aux PME – Volet 2;**

**Considérant que** La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 110 000 propriétaires de PME, dont 24 000 au Québec. En tant que porte-parole des PME canadiennes, ils ont lancé en juin la campagne nationale #JechoisisPME afin de stimuler l'achat local.

**Considérant qu'**ils invitent tous les politiciens du pays à manifester leur soutien à l'égard des petites entreprises en prenant un moment pour les remercier de la contribution qu'elles apportent à leurs communautés ;

**Considérant que** cette initiative permettrait d'encourager ces entrepreneurs qui, depuis le début de la pandémie, peinent à se remettre sur pied ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Il est résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal encourage ses entreprises locales par le biais d'un mot d'encouragement dans le Jaseur municipal et sensibilise la population de La Patrie aux bienfaits que peut apporter l'achat local.

**2020-11-325** *Résolution adoptée à l'unanimité.*<sup>xxxiv</sup>

**e. Campagne de l'Association pulmonaire du Québec  
« Villes et municipalités contre le radon » ;**

**Considérant que** depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon ;

**Considérant que** le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, on le retrouve donc partout à la surface du globe ;

**Considérant que** le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme puisque 8 personnes meurent chaque jour d'un cancer du poumon associé à l'exposition au radon ;

**Considérant que** l'Association pulmonaire du Québec nous convie à faire part de notre engagement en intégrant le mouvement de sensibilisation << Villes et municipalités contre le radon >> et en conscientisant nos citoyens ;

**Il est proposé** par Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Madame France Tardif

Et **résolu** de remplir le formulaire d'inscription afin de soutenir la << campagne Villes et Municipalités contre le radon 2020-2021 >> de l'Association pulmonaire du Québec et que la municipalité s'engage à mener des activités de sensibilisation et d'éducation portant sur le radon, et ce en utilisant nos propres matériels.

**2020-11-326** *Résolution adoptée à l'unanimité.*<sup>xxxv</sup>

**f. Protection des puits municipaux – Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles ;**

La directrice générale dépose le document de l'Union des producteurs agricoles qui mentionne la protection des puits municipaux – Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles aux membres du conseil municipal. Les membres proposent de transmettre l'information au producteur agricole cultivant des surfaces à proximité d'un puits municipal.

**13. Varia**

- 1 - Dépliant concours prévention incendie ;

- 2 - La Tribune – Crise au service des incendies de La Patrie ;
- 3 – Décès Iain Macaulay, maire, Scotstown ;

#### **14. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 223 617.70 \$, Référence aux numéros de chèque 202000475 à 202000526 et références aux chèques numéros 10616 à 10651 et les chèques numéros 202000432 à 202000474 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 2 398.20 \$

**2020-11-327**      ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

#### **15. Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2020;**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le document des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2020.

#### **16. Rapport de la mairesse**

#### **17. Période de questions**

Aucun public présent dans la salle du conseil.

#### **18. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 45.

**2020-11-328**      ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage, Mairesse

- 
- <sup>i</sup> 2020-11-04 – Formulaire mis à jour et site Web;
  - <sup>ii</sup> 2020-11-10 – Envoi des lettres et résolutions par la poste;
  - <sup>iii</sup> 2020-11-04 – Offre d’emploi mis à caserne et dans 380 bulletin citoyens(nes);
  - <sup>iv</sup> 2020-11-04 – Directrice générale fait les démarches nécessaires;
  - <sup>v</sup> 2020-11-10 – Dépenses fait par DG et mis classement pompier;
  - <sup>vi</sup> 2020-11-10 – Mis budget 2021;
  - <sup>vii</sup> 2020-11-10 – Envoi par courriel à Johanne D. Trouver bénévole;
  - <sup>viii</sup> 2020-11-10 -Envoi résolution Luc et Mathieu courriel;
  - <sup>ix</sup> 2020-11-10 – Classer dans C001 pochette en cours;
  - <sup>x</sup> 2020-11-10 – Dossier monté et envoyé à la Toponymie du Québec;
  - <sup>xi</sup> 2020-11-10 – Dossier monté et envoyé à la toponymie du Québec;
  - <sup>xii</sup> 2020-11-10 – Résolution envoyé Luc Bibeau Mathieu courriel et donné DG;
  - <sup>xiii</sup> 2020-11-10 – Dossier envoyé Desjardins et approuvé, classé;
  - <sup>xiv</sup> 2020-11-04 – Affichage des avis public dans les endroits convenus;
  - <sup>xv</sup> 2020-11-11 – Lettre mise pour budget 2021;
  - <sup>xvi</sup> 2020-11-11 – Lettre mise dans budget et facture 2021;
  - <sup>xvii</sup> 2020-11-11 – Congé accepté et mis au calendrier;
  - <sup>xviii</sup> 2020-11-11 -Chèque imprimé et envoyé;
  - <sup>xix</sup> 2020-11-04 – Chèque posté avec résolution;
  - <sup>xx</sup> 2020-11-11 – Mis pochette budget 2021;
  - <sup>xxi</sup> 2020-11-11 – Montage fait et envoyé – en attente de la facture;
  - <sup>xxii</sup> 2020-11-11 – Envoi résolution Agent développement;
  - <sup>xxiii</sup> 2020-11-11 – Résolutions mis avec demande pour chèque 2021;
  - <sup>xxiv</sup> 2020-11-11 – Mis dossier dans location salle en cours;
  - <sup>xxv</sup> 2020-11-11 – Résolution et lettre posté Domtar et Club motoneige;
  - <sup>xxvi</sup> 2020-11-12 – Transfert fait sur ClicSÉCUR et conf reçu;
  - <sup>xxvii</sup> 2020-11-12 – Résolution transféré aux personnes mentionnées;
  - <sup>xxviii</sup> 2020-11-12 – Envoi de la résolution par courriel pour programme subvention;
  - <sup>xxix</sup> 2020-11-04 – Information donné à Monsieur Groulx autorisation;
  - <sup>xxx</sup> 2020-11-12 - Résolution donné DG pour dépenses ;
  - <sup>xxxi</sup> 2020-11-12 – Envoi résolution par courriel et lettre d’appui;
  - <sup>xxxii</sup> 2020-11-04 – Mis dans Jaseur municipal;
  - <sup>xxxiii</sup> 2020-11-04 – Mis dans le Jaseur municipal;
  - <sup>xxxiv</sup> 2020-11-04 – Demande de texte écrit par Jean-Claude Vézina dans Jaseur;
  - <sup>xxxv</sup> 2020-11-04 – Mis dans le Jaseur municipal;